



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 2 juin 2017

Monsieur le Maire,

La société PRD, représenté par Monsieur François BONNEVILLE, a déposé une demande de permis de construire n° 0771951700001 pour la construction d'un entrepôt avec deux locaux de charge, des locaux techniques et des bureaux d'une surface de plancher de 86082 m<sup>2</sup>, un poste de garde, 324 places de stationnement, une clôture sur rue et en limites séparatives avec portail et portillon, et une station d'épuration au sein du projet ZAC des Bordes sur le territoire de votre commune.

Le POS de votre commune est devenu caduque le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, la délibération motivée du conseil municipal autorisant le permis de construire est soumise à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4-4° et L111-5 du code de l'urbanisme.

Suite à votre saisine reçue le 9 mai 2017, la commission a lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2017, examiné la délibération n°15/2017 que vous avez vous-même présentée et argumentée. Deux représentants de PRD, M. François BONNEVILLE et M. Marceau PINAULT ont pu également apporter des précisions sur le projet.

La commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) de Seine-et-Marne **émet un avis FAVORABLE** sur la délibération motivée n°15/2017 de votre conseil municipal, à la majorité de ses membres.

Conformément à l'article L.111-5 du code de l'urbanisme, **le présent avis est conforme.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Michel DECRAENE  
Mairie  
269, rue du Général de Gaulle  
77390 FOUJU

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

  
Yves SCHENFEIGEL